



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

**Autriche\*, Canada, États-Unis d'Amérique, Mexique et Suisse : projet de résolution**

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire<sup>1</sup>, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport<sup>2</sup> ;
3. *Approuve* la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un poste temporaire (P-3) au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2018-2019 afin d'appuyer l'exécution des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 34/7 du 22 mars 2018 ;
4. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 28 563 300 dollars à imputer sur le fonds de réserve, à savoir 1 406 400 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 11 383 400 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), 15 592 800 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) et 180 700 dollars au

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne.

<sup>1</sup> [A/73/477](#) et [A/73/477/Corr.1](#).

<sup>2</sup> [A/73/637](#).



titre du chapitre 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

5. *Ouvre également* un crédit de 60 000 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

---